



Le Bulletin

Informations communales

Mairie de Céigny

Août 2026



Photo : Préau de l'école H. Schütz

Informations générales

Adresse de la Mairie :

Site internet :

www.celigny.ch

Route de Crans 1

Courriel :

info@celigny.ch

Téléphone :

022 776 21 26

Ouvertures du guichet de
la Mairie :

Mardi

9h à 11h

Mercredi

7h à 9h30

Jeudi

16h à 19h



**Les Conseillers
administratifs reçoivent
sur rendez-vous auprès
de la Mairie.**

Personnel communal :



Pierre-Alain Aubert

Secrétaire général (90%)

Heidi Schütz

Secrétaire (60%)

Stéphanie Zuppinger

Secrétaire comptable (50%)

Fabio Rodrigues

Employé communal
(bâtiments) (100%)

Danyyil Bobrov

Employé communal
(espaces verts) (100%)

Amandine Massy

Travail social et
communication (50%)

Bibliobus.

Comment s'inscrire ?

Pour emprunter au Bibliobus, il faut être inscrit aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. **L'inscription est gratuite et peut se faire dans le bus.**

Horaires 2026.

Le Bibliobus stationnera sur la place du village les mardis suivants entre

14h30 et 17h30,

**les 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre
et 1^{er} décembre 2026.** (sous réserve de
modification).

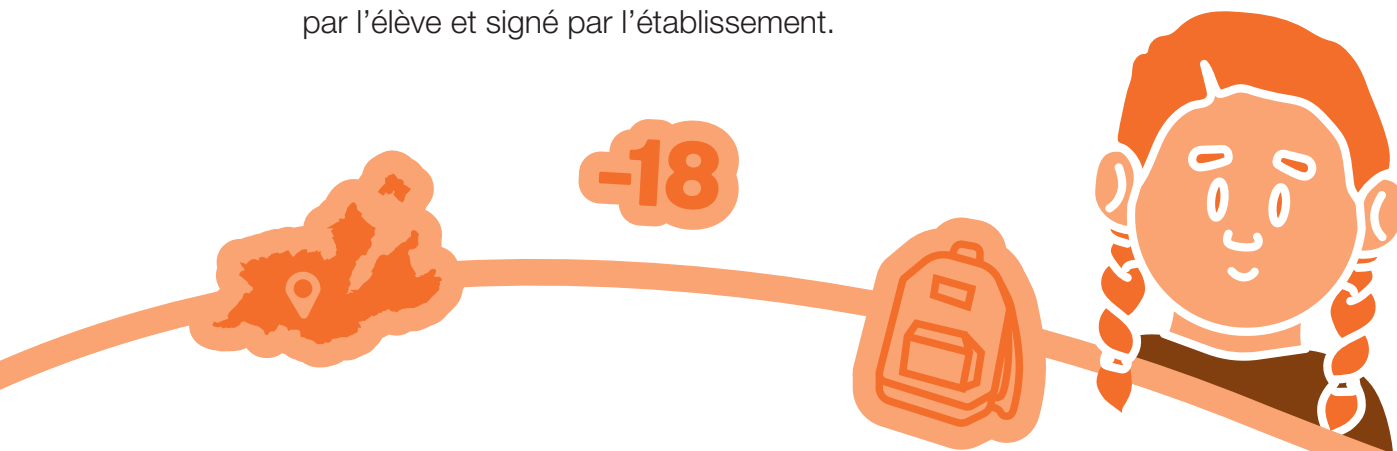
**Une bonne occasion de profiter d'un
service culturel à nos portes !**

Informations : tél. 022/418 92 70 ou hors-murs.bmu@ville-ge.ch



Subventions de transport!

- A** Vous avez reçu le courrier du Département de la santé et des mobilités avec un **code de réduction**? Cela signifie que vous remplissez les conditions requises pour bénéficier d'un abonnement annuel unireso pris en charge par l'État de Genève pour l'année 2025.
- B** Vous n'avez pas reçu le courrier avec un **code de réduction**? Cela signifie que vous devez effectuer des démarches supplémentaires afin de valider la prise en charge par l'État de Genève. Un des documents suivants est nécessaire :
- Un justificatif de domicile dans le canton de Genève de moins de 3 mois – les justificatifs valables (aux nom et adresse des parents) sont les suivants : factures d'électricité, de téléphone ou de l'assurance maladie, quittance de loyer, attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). *Pour les enfants, besoin d'un livret de famille ou justificatif parentalité ou tuteur légal.*
 - ou
 - Un certificat de scolarité de l'établissement genevois en cours de validité.
 - ou
 - Autre école reconnue dans le canton de Genève : un formulaire d'attestation de scolarité (**sur notre site**) dûment rempli par l'élève et signé par l'établissement.



**Jeunes de moins de 18 ans
résidant dans le canton
de Genève :
prise en charge à 100 %**

- A** Vous avez reçu le courrier du Département de la santé et des mobilités avec un **code de réduction** ? Cela signifie que vous remplissez les conditions requises pour bénéficier d'un abonnement annuel unireso pris en charge par l'État de Genève pour l'année 2025.
- B** Vous n'avez pas reçu le courrier avec un **code de réduction** ? Cela signifie que vous devez effectuer des démarches supplémentaires afin de valider la prise en charge par l'État de Genève. Les documents suivants sont nécessaires :

une attestation de formation de l'année en cours, valable au moment de la demande, selon la formation suivie :

→ Formation au sein du DIP, de l'AGEP, des hautes écoles, de l'UNIGE ou de l'IHEID : une attestation émise par l'organisme (DIP, AGEP, hautes écoles, UNIGE ou IHEID).

ou

→ Autre formation reconnue dans le canton de Genève : un formulaire d'attestation de formation ([sur notre site](#)) dûment rempli par l'élève et signé par l'établissement.



**Jeunes de 18 à 24 ans inclus
résidant et en formation
dans le canton de Genève :
prise en charge à 100 %**

Afin de valider la demande de prise en charge par l'État de Genève, vous devez effectuer des démarches supplémentaires en fournissant les documents suivants :

- Un justificatif de domicile dans le canton de Genève de moins de 3 mois — les justificatifs valables (aux nom et adresse des parents) sont les suivants : factures d'électricité, de téléphone ou de l'assurance maladie, quittance de loyer, attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Si le justificatif est au nom des parents, besoin du livret ou d'un justificatif de parentalité/tuteur légal.

et

- Pour les jeunes de 18-19 ans : un formulaire de déclaration sur l'honneur de revenus (**sur notre site**).
- Pour les jeunes de 20-24 ans : une attestation de RDU (revenu déterminant unifié) fournie par le Centre de compétences du RDU. La dernière attestation de RDU de l'année en cours ou de l'année précédente est nécessaire. Cette attestation est disponible dans votre espace e-démarches.



**Jeunes de 18 à 24 ans inclus
résidant dans le canton
de Genève et à bas revenus
(– 50'000 CHF / an):
prise en charge à 100 %**



Retrouvez les informations complètes
sur les abonnements pris en charge par l'État.



Effectuez toutes vos démarches en ligne sur **tpg.shop**



Renouvellement d'abonnement et remboursement

Si vous possédez déjà un abonnement annuel unireso acheté en 2024, et en cours de validité, nous vous recommandons de procéder à son renouvellement quelques semaines avant son échéance courant 2025.

Lors du renouvellement de l'abonnement, vous pourrez faire une demande de remboursement pour la période de validité en 2025.

Vous trouverez les informations de remboursement et le formulaire en ligne sur notre page dédiée :



Obligation de voyager avec un titre de transport Création carte SwissPass

Il est important de rappeler que toute personne voyageant en transports publics doit posséder un titre de transport valide, même si elle bénéficie d'une prise en charge totale ou partielle du montant de son abonnement.

Tous les abonnements de transports publics sont activés sur une carte SwissPass. Nous recommandons donc à toutes les personnes qui n'en possèdent pas encore une de commander une carte SwissPass. La démarche est gratuite.

Pour créer un compte et commander une carte SwissPass en son nom ou à celui de son enfant, il est nécessaire de se connecter sur swisspass.ch.

Une pièce d'identité en cours de validité est indispensable.





COMMERCES, ARTISANS, ET ASSOCIATIONS DE CÉLIGNY

Participez à la Fête du Critérium de Céligny !

À l'occasion du **Critérium de Céligny**, nous invitons tous les **commerces, artisans, et associations locales** à **tenir un stand gratuitement** dans la cour de l'école.

Objectifs :

- Faire découvrir vos produits, services ou activités
- Vendre vos créations ou spécialités
- Proposer des jeux ou animations pour petits et grands
- Contribuer à l'ambiance conviviale de cette journée festive

 C'est une **belle opportunité pour vous faire connaître** dans une ambiance chaleureuse, familiale et animée !

Intéressé(e) ?

Réservez dès maintenant votre emplacement en nous contactant à :

 gavin.ana@gmail.com

 **À noter** : Chaque participant est responsable de son propre matériel (tables, tentes, chaises, etc.), à installer et à retirer le jour même.

Merci de faire partie de l'aventure !

27 septembre 2026



Critérium de Céligny



Dimanche 27.09.26



Adultes

21 km

Jeunes

13.3 km



Juniors

6 km

4.6 km

2.3 km

+

Parcours

Agilité



criteriumceligny.ch



@criteriumceligny



infomaniak



JURA
SPORTS



Céleautoit
sanitaire | ferblanterie | couverture



BÉNÉVOLES

Rejoignez l'équipe du Critérium de Céligny !

Hâte de partager les émotions d'une compétition cycliste?

Envie de rencontrer d'autres passionnés?

Prêt(e) à contribuer pour un projet réussi?

Nous recherchons des personnes motivées pour nous aider à faire de cette journée un succès. Que ce soit pour l'accueil des participants, la sécurité du parcours, la logistique, etc, votre aide est précieuse.

Merci de faire partie de l'aventure !

Inscription - Scannez ici:



<https://www.criteriumceligny.ch/forms/benevoles>

27 septembre 2026

infocommunes

Lettre d'information destinée aux communes genevoises

JUIN 2026

Tenir le cap dans un contexte exigeant

Dans un contexte marqué par des tensions économiques persistantes et des attentes politiques fortes, SIG poursuit sa mission avec détermination, en restant fidèle à ses valeurs de service public. Les incertitudes actuelles, qu'elles soient énergétiques, climatiques ou financières, imposent rigueur et capacité d'adaptation, tout en renforçant la nécessité d'agir sur le long terme.

Les temps sont exigeants, tant pour les communes que pour les habitantes et habitants du canton. Dans cet environnement, SIG garde le cap en assurant un approvisionnement fiable, en proposant des prestations de qualité tout en maintenant des conditions tarifaires aussi maîtrisées que possible. Cet engagement repose sur une gestion responsable ainsi que sur une vision claire des priorités de l'entreprise.

Parmi celles-ci, la transition énergétique occupe une place centrale. SIG intensifie ses efforts en matière de décarbonation, en développant des solutions concrètes et durables. Qu'il s'agisse de renforcer les réseaux, de soutenir les énergies renouvelables ou d'optimiser les consommations, chaque action de l'entreprise contribue à réduire l'empreinte carbone du canton.

Investir aujourd'hui pour préparer demain est l'une des principales orientations de l'entreprise. En 2025, l'entreprise a investi 298 MCHF, dont près de la moitié a été consacrée au développement des énergies renouvelables. Ce niveau d'investissement élevé, assumé, traduit une conviction forte. C'est précisément dans les périodes d'incertitude qu'il est essentiel de renforcer la résilience du territoire et de ne pas compromettre l'avenir.

Ces investissements ambitieux en faveur de la transition énergétique participent aussi au renforcement de l'indépendance énergétique du canton. En développant des ressources locales et renouvelables, SIG contribue à garantir un approvisionnement plus sûr, moins dépendant des fluctuations des marchés extérieurs, et plus stable sur le long terme.

Concilier exigences économiques, transition écologique et service public constitue un défi majeur. C'est pourtant celui que SIG relève chaque jour, avec constance et responsabilité, au service des communes et de l'ensemble de la population.



Robert Cramer,
Président

Comptes 2025



Dans un contexte marqué par l'accélération de la transition énergétique et la poursuite de ses grands projets d'infrastructure, SIG a publié ses comptes consolidés 2025, reflétant à la fois l'ampleur des investissements engagés et les défis liés à la transformation du système énergétique genevois. L'entreprise a investi près de 300 millions de francs en 2025, dont 112 MCHF ont été consacrés au développement des réseaux thermiques structurants.

Les résultats opérationnels restent solides. L'EBITDA atteint 251 millions de francs, en progression de 4 % par rapport à 2024, illustrant la bonne tenue des activités de SIG malgré un environnement économique et énergétique exigeant. Cette performance confirme la capacité de l'entreprise à poursuivre ses missions de service public tout en finançant des projets pour le territoire genevois.

Le résultat net consolidé affiche toutefois une perte de 41 millions de francs. SIG précise que celle-ci s'explique avant tout par des dépréciations d'actifs à caractère comptable, pour un montant de 119 millions de francs, principalement liées aux réseaux thermiques structurants. Ces ajustements résultent notamment d'une révision des perspectives de consommation énergétique à long terme et de la réduction des tarifs de la thermique intervenue en janvier 2026.

Dans ce contexte, SIG poursuit sa stratégie de transformation et ses investissements afin de répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et démographiques du canton, tout en garantissant la qualité et la continuité des services fournis à la population et aux communes genevoises.

Une commune à la une : Céligny



La commune de Céligny se distingue par son engagement en faveur du développement du solaire photovoltaïque. En partenariat avec SIG et le programme éco21, la commune mène depuis plusieurs années une démarche ambitieuse visant à accélérer la production d'énergie solaire, aussi bien sur ses bâtiments communaux qu'auprès des propriétaires privés.

Malgré un parc immobilier communal de taille modeste, plusieurs réalisations ont déjà vu le jour grâce à l'accompagnement d'éco21 solaire. Une première étape a consisté à analyser l'ensemble des bâtiments communaux afin de définir une stratégie globale de déploiement photovoltaïque. Cette démarche a permis la mise en service de deux installations : sur la toiture du parking et de la chaufferie du quartier du Grand-Chêne, route des Coudres 17, ainsi que sur la barre d'immeubles située route des Coudres 50 à 60. Dans ce cadre-là, éco21 a soutenu les phases d'études, facilitant ainsi la concrétisation des projets.

La dynamique se poursuit avec un nouveau projet d'installation solaire sur les toitures de l'école et de la mairie. Ce projet, plus complexe en raison des coordinations nécessaires avec les services des monuments et sites, illustre néanmoins la forte volonté de la commune d'exploiter le potentiel solaire de son patrimoine.

Au-delà de ses propres infrastructures, la commune de Céligny agit également auprès des particuliers. Trois actions d'accompagnement destinées aux propriétaires de villas et de petites propriétés par étages (PPE) ont déjà été organisées en 2021, 2022 et 2026. Ce dispositif permet de financer un bureau d'études chargé d'accompagner les propriétaires dans l'élaboration du cahier des charges, les demandes d'offres ainsi que l'analyse des propositions reçues.

À travers ces actions, Céligny affirme son rôle moteur dans la transition énergétique locale et démontre qu'une commune peut avoir un impact significatif dans le développement des énergies renouvelables.

Subventions énergétiques 2026 : 80 millions de francs à disposition des propriétaires immobiliers du canton de Genève

Le canton de Genève renforce son soutien à la rénovation énergétique des bâtiments avec une enveloppe record de 80 millions de francs pour 2026, soit 10 millions de plus que l'année précédente. Ce financement est assuré conjointement par le canton, SIG-éco21 et le Programme Bâtiments de la Confédération. Il s'inscrit dans la volonté d'accélérer la transition énergétique et de répondre aux obligations légales en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.

Une partie importante de ces aides provient de l'enveloppe exceptionnelle de 500 millions de francs votée en mars 2024 par le Grand Conseil dans le cadre de l'accord historique pour la rénovation du parc immobilier genevois. Les subventions visent à encourager les propriétaires à entreprendre des travaux améliorant la performance énergétique de leurs immeubles et à favoriser le recours aux énergies renouvelables.

Le barème 2026 connaît plusieurs ajustements par rapport à 2025. La principale modification concerne la suppression de la subvention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage énergie, prévue initialement pour une durée limitée de trois ans. D'autres adaptations techniques ont également été introduites afin d'assurer la conformité du dispositif avec les exigences fédérales.

Au-delà de l'impact environnemental, ces investissements soutiennent aussi l'économie locale en stimulant les secteurs de la construction, de l'énergie et de l'ingénierie. En 2025, plus de 1'400 dossiers ont été soutenus par l'Office cantonal de l'énergie et plus de 2'000 projets ont été accompagnés par SIG-éco21, preuve de l'engagement croissant des propriétaires genevois en faveur de la transition énergétique.

www.ge.ch/energie-aides-financieres

Places d'accueil de jour disponibles

à Céligny dès le 17 août 2026.

Accueillante familiale, certifiée SASAJ, avec diplôme premier secours, accueille des enfants de 2 mois à 4 ans à Céligny, dans un cadre sécurisé, créatif et adapté aux besoins développementaux et affectifs de chacun de nos petit.es locataires journaliers.

Le lieu d'accueil comprend le grand salon, quantité de livres, déguisements et jeux pour tous les âges. Une pièce pour la sieste et le change ainsi qu'un atelier de bricolage où nous passons du temps à dessiner, peindre et faire de la poterie, du papier mâché et beaucoup de choses encore.

La moitié du temps de garde se passe à l'extérieur, aux parcs alentours, en forêt, partout où nos aventures d'explorateurs. trices nous mènent. Aucun écran dans les espaces d'accueil de la maison.

Le temps d'accueil est du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement, contactez-moi à l'adresse email : fatimahamel1974@outlook.com

Tél. : 076 226 47 45 Fatima Hamel

La crèche à la maison.

Petite enfance.



Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?

Il reste quelques places à la Little Green House de Versoix, crèche partenaire de la Commune de Céligny.

Renseignements : 022/343.00.24

<https://www.littlegreenhouse.ch/fr/creche-multilingue-a-versoix/>



FAUX POLICIER VRAIE ARNAQUE



Des personnes se font passer pour des policiers et appellent leurs victimes pour tenter de les escroquer.

La police ne se présentera jamais et sous aucun prétexte à votre domicile pour récupérer vos cartes bancaires, codes secrets, bijoux ou de l'argent.

En cas d'appel douteux,
raccrochez immédiatement.

En cas de visite suspecte à votre domicile,
n'ouvrez pas et ne remettez jamais vos biens.

Au moindre doute appelez la police !



117



ATTENTION



La police genevoise met en garde la population.

Des individus se font passer pour la police avec des numéros de téléphone usurpés. Le numéro qui s'affiche est un faux, raccrochez !

Au téléphone, on vous explique que vous avez été victime de retraits frauduleux, ce qui n'est pas vrai, les escrocs vont vous demander de remettre votre carte et son code à une personne qui se présentera à votre domicile, pour la remplacer par la suite. Il faut raccrocher et surtout ne pas donner suite à cet appel.

Ni les banques, ni la police appellent pour vous demander votre carte bancaire et encore moins avec le code PIN!

La police vous recommande :



- de ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone;
- de ne jamais remettre vos cartes bancaires, même coupées en morceaux, ni votre code secret à un inconnu;
- de raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro;
- d'appeler rapidement la police en cas de doute;
- de transmettre cette information à votre entourage.

Si vous avez été victime, bloquez immédiatement votre carte auprès de votre banque et contactez la police au



117



Les **déchets encombrants et la ferraille** sont levés à domicile, le dernier vendredi de chaque mois. Les déchets devront être sortis avant 6h30 et déposés au lieu habituel de ramassage des ordures ménagères.

Les encombrants non pris en charge par la voirie doivent être récupérés par leur propriétaire !

Les vendredis : 28 août 25 septembre
30 octobre 27 novembre pas de levée en décembre

Ramassage à domicile **des ordures ménagères** (sauf pour les immeubles de la route des Coudres) **tous les mardis** : les déchets doivent être sortis avant 6h30.

Ramassage à domicile des déchets organiques (containers bruns) : tous les vendredis, les déchets doivent également être sortis avant 6h30.

Attention : Le ramassage du vendredi 25 décembre est avancé au jeudi 24 décembre et celui du vendredi 1^{er} janvier 2027 est annulé !

ESPACE DE RECUPERATION (ESREC)

L'espace de récupération des Chanâts, chemin des Chanâts, 1293 Bellevue est à disposition des particuliers pour débarrasser gratuitement les déchets ménagers et encombrants : **les déchets de jardin, le papier et le carton, le verre, le matériel électronique, les déchets encombrants, les déchets spéciaux (piles, restes de peintures, huiles, ampoules et éclairages...), les gravats, le bois, les batteries, les pneus déjantés.**

Horaires :

Ouvert toute l'année du mardi au dimanche y compris les jours fériés, exceptés le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Horaire standard (mars à octobre)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 15h à 19h

Samedi, dimanche et fériés : 10h à 17h

Horaire d'hiver (novembre à février)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 14h à 17h

Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h



Pensez aux œuvres caritatives pour les objets encore en bon état ou consultez des sites internet permettant de vendre, de donner, d'échanger ou de se procurer des objets à moindre prix.

Prendre ou récupérer des objets déposés dans un ESREC est interdit.

Appel à un tiers.

Lorsque vous faites appel à une entreprise (entreprise de transports/déménagement, association ou autre) et que vous la mandatez pour débarrasser vos déchets/encombrants, celle-ci n'est pas autorisée à accéder à l'ESREC. Seuls les particuliers qui amènent leurs déchets par leurs propres moyens aux ESREC ou avec un véhicule de location peuvent y accéder gratuitement.

Professionnels !

Les entreprises, artisans et associations ne sont pas autorisés à déposer leurs déchets dans les ESREC. Ils doivent s'adresser à un repreneur autorisé.

Pour plus d'informations : Info-Service 022 546 76 00

DECHETTERIE 39, ROUTE DE CELIGNY

Horaires d'ouverture

Mardi	18h15	19h15
Jeudi	18h15	19h15
Samedi	10h	12h00

La Mairie vous remercie pour le soin que vous apportez au tri de vos déchets.



Des containers spécifiques pour le verre, le papier-carton, le PET, le métal et l'aluminium, les textiles, les piles et les batteries, les capsules de café, les déchets verts en petite quantité ainsi que **les gravats en petite quantité** également (gravats, porcelaines, carrelages, etc.) sont à votre disposition.

RECYCLAGE DU PET A CELIGNY



Les photos ci-dessous sont celles de NOS déchets PET récoltés à Céligny récemment. Ils ont dû être incinérés, car non conformes au règlement de recyclage du PET.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES.



Uniquement des bouteilles à boissons en PET avec le logo PET-Recycling



Les bouteilles à boisson en PET doivent être écrasées, avec le bouchon vissé.

Ce qui ne va pas dans la collecte du PET va dans LES ORDURES MÉNAGÈRES :

Bouteilles de lait, crème à café, yogourt à boire



Gobelets pour boissons, glaces, yogourts, etc.

Flacons de lessive et de détergent



Bouteilles de shampoings et autres produits cosmétiques

Blisters (coques en plastique) pour la viande, les légumes et les fruits



Petites bouteilles pour le vinaigre, l'huile et les sauces à salade

Tous les déchets



LA MAIRIE

TAILLE DES HAIES ET ENTRETIEN DES PARCELLES



Les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. **Les haies doivent être taillées**, à la verticale des bornes marquant les limites de propriété, à une hauteur maximale de 2 m. **Les dispositions de l'art. 70 de la Loi sur les routes L 1.10 doivent être respectées en tout temps.**

Les déchets verts en grande quantité ne sont pas acceptés à la déchetterie et doivent être apportés directement à la Compostière de Commugny, chemin du Stand (entre le stand de tir et l'autoroute). Carte d'accès permanente au prix de CHF 30.- +TVA à commander à la Mairie,

Horaires d'été (mars à octobre):

Lundi au vendredi 10h30-12h00 et 16h00 à 17h30

Attention : l'usage des souffleuses à feuilles équipées d'un moteur à explosion est interdit dans le canton de Genève du 1^{er} février au 30 septembre !

FEUX DE JARDIN

Les feux de jardin sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève depuis 2007. Il est notamment interdit d'incinérer : le papier, le carton, le bois et les palettes traitées, le bois fraîchement coupé ou détrempé par la pluie, les branches portant des feuilles ou des aiguilles vertes, les résidus de bois de menuiserie, les emballages, les caisses, les harasses, les meubles, le bois provenant de démolitions ou de travaux de transformation, les ordures ménagères, les huiles, les solvants, les matières plastiques, les restes de peintures, de mazout, de diesel, d'essence, les pneus, les panneaux en aggloméré ou les planches de coffrages et d'échafaudage.

Sont réservées l'incinération de plantes exotiques envahissantes figurant sur la liste noire, renseignements : <https://www.ge.ch/entretenir-mon-jardin-mon-balcon/especes-exotiques-envahissantes> et l'incinération de déchets agricoles, tels que ceps de vignes, racines, souches d'arbres fruitiers et déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3 m³ Art. 15B, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets, du 28 juillet 1999.

Pour la protection de l'air et le respect du voisinage, veuillez respecter cette interdiction !



Subventions communales réservées aux habitants de Céligny.

➤ A l'achat d'un **vélo à assistance électrique** vous pouvez obtenir une subvention de CHF 250.- sur présentation de la facture originale (jusqu'à épuisement du budget dévolu).



➤ Pour **toute installation photovoltaïque**, une subvention de 200.- par KWC, calculée selon la taille de votre centrale, vous est octroyée sur demande dès que votre installation aura été certifiée par votre installateur.

➤ A l'installation d'une **pompe à chaleur**, certifiée et avec garantie de performance, une subvention de CHF 2'000.- peut vous être accordée.

➤ Pensez à installer un **récupérateur d'eau** branché à vos chenaux, la mairie offre une subvention de CHF 200.- sur présentation des factures de la cuve et du branchement.



➤ Le canton de Genève subventionne **l'installation de bornes de recharges** spécifiques aux véhicules électriques et ce, en collaboration avec la mairie. Montant de la subvention CHF 1'000.-, si le coût est inférieur maximum 50 % des frais d'achat et d'installation.



➤ Les personnes en âge AVS (65 ans) obtiennent sur présentation de la facture des CFF une subvention de CHF 100.- pour l'achat d'un **abonnement demi-tarif**.



Pour obtenir ces subventions et/ou plus de renseignements à leur propos, rendez vous sur le site internet de la commune www.celigny.ch ou courriel à info@celigny.ch ou encore au téléphone 022/776.21.26.



Repas de soutien

Samedi 29 août 2026

Ouverture des portes à 18h

 *Salle communale de Céligny*
1 rte de Coudres - 1298 Céligny



*Repas népalais préparé par
Kanchhalal & Durga Gurung*



*Rétrospective des projets
réalisés au Népal*



Marché népalais & artisanat



Inscription jusqu'au 25 août 2026



www.namastegumda.com



contact@namastegumda.com



079 648 84 85



Projets et événements de Namaste Gumda, un été sous le signe de la solidarité et des défis

L'été 2026 marque une période particulièrement active pour l'association Namaste Gumda, entre événements locaux et avancées de nos projets au Nepal. Malgré des conditions météorologiques difficiles dans les régions de montagne, notre engagement reste intact et plusieurs initiatives importantes sont en cours.

Repas de soutien – 29 août

Le 29 août aura lieu le traditionnel repas de soutien à la salle communale de Céligny. Ce moment convivial permet de rassembler notre communauté tout en soutenant nos projets au Nepal. Kanchhalal, notre représentant local, et son épouse Durga de passage en Suisse prépareront un repas népalais traditionnel, accompagné d'une rétrospective de nos actions et d'un petit marché népalais. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 août 2026 via notre site internet www.namastegumda.com renseignements 0796488485

Critérium cycliste – 27 septembre

Le 27 septembre, Namaste Gumda participera au critérium cycliste communal et tiendra la cantine officielle de l'événement.

Cet événement sportif est l'occasion de présenter nos actions, de rencontrer la population et de rappeler que la solidarité peut aussi se vivre au rythme des pédales.

Projet Kerauja : un dispensaire indispensable

À Kerauja, l'unique dispensaire est ancien et très dégradé. Il ne répond plus aux besoins des 3 200 habitants du village et des hameaux voisins. Namasté Gumda soutient la construction d'un nouveau poste de santé, dont la dalle du rez-de-chaussée et les poteaux de soutien sont déjà réalisés. Ce futur bâtiment offrira enfin une structure sûre, fonctionnelle et durable, adaptée aux besoins de la communauté. Sa mise en fonction est prévue pour la fin de l'année

Projet Machhakhola : assainissement des eaux grises

À Machhakhola, village de 500 habitants dont la fréquentation augmente fortement en saison de randonnée, les eaux grises s'écoulent encore dans un caniveau ouvert le long de la rue principale, créant d'importants problèmes d'hygiène.

Namasté Gumda a été sollicité pour financer en collaboration avec la municipalité la mise en terre et la sécurisation des canalisations, afin d'améliorer durablement la salubrité du village pour les habitants comme pour les visiteurs.

Projet Birgunj : 12 pompes à eau

Namasté Gumda débute un projet d'accès à l'eau potable dans les quartiers 31 et 32 de la municipalité de Birgunj, où environ 19 000 habitants dépendent de d'anciennes pompes devenues insuffisantes pour répondre aux besoins essentiels des ménages.

Le programme prévoit l'installation de douze nouvelles pompes, capables d'assurer un approvisionnement fiable toute l'année. Le projet vient d'être lancé et nous recherchons activement des fonds pour le financer.

Fenêtres DE l'Avent

2026

• CÉLIGNY •

*Un moment de partage
et de convivialité
dans notre village !*



NOUS RECHERCHONS ENCORE
DES RESPONSABLES

pour organiser
les dimanches de l'Avent.



➤ *Nous recherchons des responsables pour :* ➤



DIMANCHE
29
NOVEMBRE
2026



DIMANCHE
6
DÉCEMBRE
2026



DIMANCHE
20
DÉCEMBRE
2026



Les inscriptions pour les *fenêtres décorées*
du 1er au 24 décembre ainsi que le programme
complet des week-ends de l'Avent seront
communiqués à l'automne 2026.



**Envie d'organiser
un dimanche de l'Avent ?**

Rejoignez Céligny Demain – CHF 20.–/an

Association non politique ouverte à toutes et à tous,
engagée pour les projets et la vie du village.



CONTACT ET RENSEIGNEMENTS
info@celignydemain.ch



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Céligny Demain



*Faisons ensemble
briller notre village
pour Noël !*



Cartes journalières CGN

La commune et la CGN vous offrent la possibilité d'acheter à prix réduit, des **cartes journalières CGN 1^{ère} classe**, au prix de **CHF 45.- pour les adultes** et de **CHF 22.50 pour les enfants** et les détenteurs d'un abonnement demi-tarif CFF. En vente au guichet communal.

Pour chaque carte achetée, nous vous offrons un bon que vous pourrez échanger à une caisse CGN ou dans un bateau CGN contre une carte journalière 2^{ème} classe. Utilisable toute l'année à l'exception des week-ends de juillet et août.



L'arrêt de Céligny est desservi depuis l'entrée en vigueur de l'horaire d'été. Il s'agit d'un **arrêt sur demande**. Appeler le 0848 811 848, si possible deux heures à l'avance, pour monter et vous adresser à l'équipage pour descendre. Pour plus d'infos : www.cgn.ch

Quelle que soit l'heure,
il y a une **ligne** pour
vous ramener!

En savoir plus:
regiondenyon.ch/offre-nocturne



Région
de Nyon

L'avantage des idées communes



voi.

Ecole d'horticulture et de fleuriste

Portes ouvertes

SAMEDI 26
SEPTEMBRE 2026
9h-17h

Venez découvrir nos métiers



Route de Presinge 150 1254 Jussy

Ateliers

Visites

Animations

Marché aux plantes

Petite restauration

Info &
programme



Attention, le moustique tigre a été détecté dans le village de Céligny en septembre 2025 !

Pourquoi lutter contre le moustique tigre ?

Ce moustique est une source de préoccupation pour la santé publique car il peut **diffuser le virus de maladies exotiques comme la dengue, le Zika et le chikungunya**. Ces maladies peuvent être à l'origine de symptômes grippaux et, dans certains cas, de complications sévères. Plus les effectifs de moustiques tigres sont maintenus bas, plus ce risque est réduit.

Pour éviter sa prolifération, la Mairie vous propose de traiter les points d'eau stagnante (voir ci-contre) avec produit un anti-larve, non nocif pour l'environnement, disponible gratuitement dès la mi-mai au guichet de la Mairie.



Un anti-larve non nocif pour l'environnement



Pour traiter les petites accumulations d'eau qui ne peuvent pas être supprimées (comme les bouches (grilles) d'évacuation des eaux claires), utiliser les anti-larves indiqués par les autorités, efficaces et non nocifs pour l'environnement. Ces produits font intervenir des bactéries qui ciblent les larves des moustiques et ménagent ainsi la santé humaine et la nature. Attention, ne jamais utiliser d'autres produits (insecticides, produits chimiques, etc.) qui peuvent entraîner des effets nocifs et contre-productifs en détruisant les prédateurs naturels du moustique tigre.

Comment reconnaître un moustique-tigre ?

- Il se trouve dans les zones construites et peut être actif durant la journée.
- Il est plus petit que la plupart des espèces de moustiques indigènes : son corps mesure environ 5 mm et ne dépasse pas une pièce de 5 centimes avec les pattes déployées.
- Il est zébré de noir et de blanc mais plusieurs espèces locales ont une coloration similaire : de près, on le reconnaît au trait blanc derrière la tête et à ses pattes marquées de blanc aux articulations.



Tu n'es pas
SEULE
NOUS
SOMMES
ENTENDUES

vous
êtes
témoins

ON
TE.
GROÏT

ON(RÉ)
AGIT

**violences
sexistes et
sexuelles:
finissons-en!**

25novembre-geneve.ch



JE
RESPECTE
TON
CONSEN-
TEMENT

ils se
remettent
en question

C'est
mon droit de
dire NON!

ON EST
CONCERNÉ

République et canton de Genève • Ville de Genève • Ville de Vernier • FASe – Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle • Hôpitaux universitaires de Genève • Université de Genève • Geneva Graduate Institute • Le deuxième Observatoire • Association A la Vista • ADEMAG • Association Genevoise des Sports • AVVEC Aide aux Victimes de Violence En Couple • Filmar Antenne LGBTI Genève • APDH • Aspasie • Casa Moonrise • Centre LAVI • CTAS Association • décadreE • Dialogai • F-information • Bibliothèque Filigrane • IAMANEH Suisse • Les Créatives • Fondation pour l'égalité de genre • International Gender Champions • Collectif Les Foulards Violets • Lestime • minds – Promotion de la santé mentale Genève • Réseau Femmes* • Les Rouges Putes • Soroptimist International • Stop Suicide • Tech Against Violence • Association Viol-Secours • VIOLENCE QUE FAIRE • We Can Dance iT • World YWCA • Zonta Club



Pour vous qui êtes proche aidant !

Être proche aidant, c'est s'occuper d'une personne proche (parent, enfant, conjoint, ami, voisin) en situation de perte d'autonomie, de maladie ou de handicap.

Si apporter un tel soutien peut sembler naturel et procure de la satisfaction sur le plan personnel, l'épuisement ainsi que le stress et les difficultés ressenties sont des facteurs de risque pour sa propre santé.

Les ateliers **Aires de repos** de la Croix-Rouge genevoise offrent un moment privilégié pour souffler, sortir de l'isolement et rencontrer d'autres proches aidants qui vivent des réalités similaires. Dans un cadre bienveillant, chacun peut partager son expérience, être écouté, trouver du soutien et repartir avec des conseils concrets, directement utiles au quotidien.

Ces ateliers financés par le Canton sont gratuits pour les participants.

Dans un souci d'accessibilité géographique, **le Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac est heureux de proposer deux Aires de repos localement cet automne :**

- **Mardi 13 octobre (17h-20h), « J'aide un proche », à Versoix :**

Partager ses expériences, recevoir un soutien émotionnel et explorer des pistes concrètes pour alléger son quotidien

Foyer Livada, Route de Sauverny 10, 1290 Versoix (au fond du chemin après l'EMS de Bon-Séjour)

Parking : Bon-Séjour | arrêt TPG : Versoix, Lachenal | arrêt CFF : Pont-Céard

- **Mardi 24 novembre (17h-20h), « Je gère l'administratif », à Bellevue :**

Apprendre à mieux maîtriser les démarches administratives et numériques avec des outils et des conseils pratiques adaptés à ses besoins

Maison Lérina (salle 2), Route de Lausanne 316, 1293 Bellevue

Parking : Gitana | arrêt TPG : Bellevue, Mairie | arrêt CFF : Genthod-Bellevue

Et parce qu'il n'est pas toujours facile de s'absenter, une solution de relève à domicile peut, selon les situations, être organisée gratuitement pendant la durée de l'atelier.

Pour plus d'informations et vous inscrire à un atelier, veuillez envoyer un e-mail à formation@croix-rouge-ge.ch ou appeler le numéro suivant : **022 304 04 17**.

Le service de cohésion sociale de votre commune peut également vous renseigner.



Nouvelles propositions d'ateliers à CélAtelier pour la rentrée

Initiation à la céramique

Formule enfant découverte :

Cours d'initiation à la découverte pour enfants. Durée 2 heures

(Peut être choisi pour un anniversaire, avec organisation de la partie gâteau par les parents)

5 à 10 enfants sfr 50.- pp

Formule anniversaire adulte créatif avec apéro
Privatisation de l'atelier, encadrement de l'activité
modelage (2h) et formule apéritif complète
5 à 10 personnes sfr 65.- pp

Formule cours du matin adulte avec café & croissant
Cours de céramique de 2 heures en matinée incluant un
accueil convivial
5 à 10 personnes 60.- pp

Note importante relative aux matières premières et cuisson

Conformément à la politique de l'atelier, la terre, l'émaillage et les 2 cuissons indispensables (cuisson biscuit et cuisson émail) ne sont pas incluses dans les tarifs fixés ci-dessus. Ils sont facturés en supplément au poids réelle des pièces finalisées

Tarif applicable sfr 10.- par kg de céramique cuite.

Atelier Glass Painting

Pour réaliser un Glass Painting, tout dépend de la complexité du dessin. Il faut compter de 2 à 3 séances, soit 2 pour un dessin simple ou 3 pour un dessin plus complexe.

Prix par personne :

Séance 1 = Frs 45.- (soit Frs. 30.- + Frs. 15.- p/le cadre)

Séance 2 = Frs 30.-

Séance 3 = Frs 30.-

Pour 4 à 5 personnes maximum.

Atelier créatif sur Porcelaine

Décorer soit même selon son imagination avec des feutres acrylique, des objets (cache pot, vide poche, bol, mug etc...) pièces disponibles sur place à payer en sus ou vos propres objets. 3 séances sfr 90 pp.



Pour toutes questions 076.376.46.69 Francoise

Adresses utiles

URGENCES MEDICALES	tél.	144
Centrale Santé Genève (Gratuit 24h/24h – 7j/7j)	tél.	0800 116 117
POLICE et sauvetage sur le Lac	tél.	117
SERVICE DU FEU	tél.	118
Commandant des pompiers de Céligny Cap. Florian Baudet	tél.	079 460 58 85
GENDARMERIE DE VERSOIX Ilotièrè Alessandra Di Lorenzo Le poste est ouvert au public de 10h à 17h Samedi : fermé. www.geneve.ch/police	tél.	022 427 63 00
Communication à la Police	tél.	022 427 81 11
ECOLE DE CELIGNY	tél.	022 776 17 13
APEC, présidente Mme Solange van Gelder (Association des parents d'élèves de Céligny)		apec.secretariat1298@gmail.com
IMAD Institution genevoise de maintien à domicile, antenne de Versoix	tél.	022 420.48.38
CAS Versoix - centre d'action sociale	tél.	022 420.48.00
Dôme Seniors, assistance sociale et administrative pour les aînés	tél.	079 701 59 60
Consultations juridiques Versoix	tél.	022 779.25.86
EMS Résidence Bon-Séjour Versoix	tél.	022 775.24.24
EMS Résidence ST-Loup Versoix	tél.	022 799.15.25
FOYER DE JOUR LIVADA Versoix	tél.	022 779 01 01
REPAS A DOMICILE Central de Carouge	tél.	022 420.23.00
TELEALARME	tél.	022 420.24.00
Consommation d'alcool et cannabis chez les ados ! Infos et conseils :		www.mon-ado.ch
Urgences violences domestiques 24/24 anonymat garanti (en 8 langues)	tél .	0840 110 110



2026

Agenda des manifestations

Dates	Manifestations	Organisateurs
27 au 30 août 2026	Championnat suisse d'attelage	<i>David Hauser La Grande Coudre</i>
29 août 2026	Repas de soutien en faveur de projets humanitaires au Népal	<i>Association Namasté Gumda</i>
19 septembre 2026	Clean Up Day (engagement collectif en faveur d'une Suisse propre)	<i>Mairie et Zero Wast</i>
27 septembre 2026	Critérium de Céligny Course cycliste	<i>CycloCéligny</i>
27 septembre 2026	Accueil des étudiants de Bossey au Temple de Céligny	<i>Paroisse protestante</i>
11 décembre 2026	Fête de l'Escalade	<i>Mairie</i>
19 décembre 2026	Repas de Noël des aînés de la commune	<i>Mairie</i>

Séances de Conseil municipal : 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre et 8 décembre 2026.